

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS**

Séance du 05 Avril 2026

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 41 membres.

26/001/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Fixation du nombre d'Adjoints au Maire d'Arrondissements ainsi que du nombre d'Adjoints de Quartier.

Le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements le rapport suivant :

L'article L.2511-25 3^{ème} alinéa et l'article L.2511-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent que le Conseil d'Arrondissements détermine le nombre des Adjoints au Maire d'Arrondissements, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil d'Arrondissements, ainsi que le nombre d'Adjoints chargés de Quartier, sans que ce nombre puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil d'Arrondissements.

Il appartient donc au Conseil d'Arrondissements de fixer le nombre d'Adjoints au Maire d'Arrondissements, ainsi que le nombre d'Adjoints chargés de Quartier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{ème} et 12^{ème} ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, et notamment ses
articles L. 2511-25 3^{ème} alinéa et L. 2511-25-1,
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le nombre des Adjoints d'Arrondissements et des Adjoints chargés de Quartier est fixé à :

- douze Adjoints d'Arrondissements
- quatre Adjoints Chargés de Quartier

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité**

avec abstention des groupes

POUR MARSEILLE, 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS, la
gauche, les écologistes et les citoyens rassemblés
MARSEILLE JE T'AIME 11-12 AVEC SYLVAIN
SOUVESTRE

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

LE MAIRE des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE